



PLACE AUX SÉNIORS ! JEUDI 7 OCTOBRE 2021 RÉLEMENT CONCOURS PHOTO

Le CCAS et la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue organisent un concours de photographies, gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs l'islois à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « L'EAU : EN GOUTTES, EN VAGUES, EN RIVIERES, EN CASCADES... » Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 55 ans résidant à L'Isle-sur-la-Sorgue. Un justificatif de domicile sera exigé lors de la remise des clichés. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du jeudi 2 septembre 2021 jusqu'au mercredi 6 octobre 2021, date de clôture des inscriptions. Les tirages des participants seront exposés lors de l'événement Place aux séniors, jeudi 7 octobre à la salle des fêtes de l'Isle-sur-la-Sorgue.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter de 1 à 3 photographies au maximum, argentiques ou numérique, de format 20x30 cm, en couleur ou noir et blanc, sur papier photo brillant. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos et ne doit pas présenter de personnes identifiables. La responsabilité du CCAS et de la Ville ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Les tirages devront au verso, être numérotés de 1 à 2, indiquer le nom éventuel de la photo, ainsi que son lieu de prise de vue.

Ils devront être déposés à l'accueil du CCAS accompagnés du bulletin de participation et d'un justificatif de domicile, dans une enveloppe sur laquelle figureront les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone des participants. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir le négatif du ou des tirages argentiques sélectionnés ou bien son ou ses fichiers numériques originaux au format JPG 300 Dpi pour un éventuel agrandissement. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être



exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune au cours de l'année 2021.

JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION ET CATÉGORIES

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur le Maire, il sera composé de deux membres du Conseil d'Administration du CCAS et du Président du Club Photo de la Ville et agent du service de la cohésion sociale. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Le concours récompensera deux photos par catégorie. Les catégories sont :

- Plus belle photo
- La photo insolite
- Prix spécial du jury

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Intérêt artistique, technique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

RÉCOMPENSES

Catégorie Plus belle photo

Lot N°1 : un bon d'achat dans les commerces de la ville d'une valeur de 100 €

Lot N°2 : un bon d'achat dans les commerces de la ville d'une valeur de 30 €

Catégorie : La photo insolite

Lot N°1 : un bon d'achat dans les commerces de la ville d'une valeur de 100 €

Lot N°2 : un bon d'achat dans les commerces de la ville d'une valeur de 30 €

Catégorie : Prix spécial du jury

Lot : un bon d'achat dans les commerces de la ville d'une valeur de 30 €



Il est à noter qu'un gagnant, même s'il est classé parmi les 2 premiers dans plusieurs catégories ou sur plusieurs photos d'une même catégorie, ne pourra prétendre qu'à un seul lot, déterminé en fonction du meilleur score obtenu sur ses photos. Dans ce cas, le ou les lots non remis seront attribués à la photo suivante dans l'ordre des votes obtenus.

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.



BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

.....

.....

TÉL. :

ADRESSE EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

JE SOUSSIGNÉ(E) :

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LE CCAS ET LA VILLE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE JUSQU'AU 7 OCTOBRE 2021
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS
- AUTORISE LA VILLE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION
- CERTIFIE RÉSIDER À L'ISLE-SUR-LA -SORGUE ET JOINS À CE BULLETIN D'INSCRIPTION UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le

Signature :